



**Fédération française des
psychomotriciens**

Bruxelles, le **30 OCT. 2012**

Nos réf. : 12/C4/JCM/TP/GS/es.3348/ind.14841

Objet : Formation en Belgique

Monsieur le Délégué Général,

Votre courrier concernant l'enseignement de la psychomotricité en Belgique francophone a retenu ma meilleure attention.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est confrontée, depuis plusieurs années, à une arrivée massive d'étudiants français, essentiellement dans les sections médicales et paramédicales. Cet afflux de candidats déstabilise et désorganise notre système d'enseignement. C'est la raison essentielle pour laquelle nous avons instauré un quota d'étudiants non-résidents dans ces diverses filières.

Il est clair que je ne cautionne pas les éventuelles campagnes de publicité adressées aux étudiants français en faveur des études de psychomotricité. Aussi, si vous disposez d'éléments factuels me permettant d'interpeller ces Hautes Ecoles indécrites, je pourrai alors intervenir auprès d'elles afin de faire cesser ces campagnes de publicité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Toni PELOSATO
Chef de Cabinet